

# Le logement d'abord pour vingt patients

Républicain Lorrain

21 mai 2019 à 05:01 - Temps de lecture : 2 min

Une vingtaine de patients du centre hospitalier de Jury devraient, à l'instar d'Emmanuel Martin, bénéficier du dispositif du Logement d'abord. Cette année, quatre personnes ont été logées dans l'immeuble du Sablon. Elles sont suivies, sur place, par les travailleurs sociaux de l'*Aml*i (Association pour l'Accompagnement, le mieux-être et le logement des isolés) et l'équipe ambulatoire des infirmières du centre hospitalier de Jury. « Sans ce cadre autour de moi, je n'aurais pas pu habiter seul dans ce logement », confie Emmanuel. D'ici la fin de l'année, six autres patients deviendront locataires dans le quartier, en logements « diffus ». Ils seront suivis par la même équipe.

Le logement de ces personnes se fait via « l'intermédiation locative », signale Isabelle Kaucic, en charge de l'habitat et du logement à la métropole. « *Aml*i loue le logement et les personnes lui payent une redevance. C'est de la sous-location ». Cela rassure le locataire comme le bailleur. Au bout de dix-huit mois, le glissement de bail permet au résident de prendre ses responsabilités de locataire.

Pour Emmanuel, le contrat comprend aussi « un peu de discipline ; je dois bien prendre mon traitement, faire le ménage ». Cette opération, qui profite du dispositif du Logement d'abord, a nécessité « une année de travail dans le cadre du Conseil local de santé mentale, de manière décloisonnée entre le monde psychiatrique, les bailleurs et les institutions », relève Julie Bourdeaux, animatrice du plan Logement d'abord à la Direction de l'habitat et de la cohésion sociale.